



Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE d'ALLONS

Le vendredi 21 juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé dans la salle communale, sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents : Elie GALFARD ; Patrick MAURIN ; Josiane GRIMAUD ; Serge GUICHARD ; Bernard AUDIER ; Fabien LORENZI ; Claude CAUVIN ; Régis GALFARD

Jean Marie PAUTRAT donne pouvoir à Christophe IACOBBI

Excusé : Jean Marie PAUTRAT

Secrétaire de Mairie ; Katia GALFARD

Secrétaire de séance : Josiane GRIMAUD

Ouverture de la réunion par M. le Maire qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil.

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (23 juin 2017).

► *Aucune autre remarque ni modification ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité*

2. Projet de délibération Achat de Terrain

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la proposition de vente à la commune, par courrier de Monsieur Bouquet Christian en date du 29 juin 2017, de deux parcelles cadastrées G 546 et G 547 – La Sagne Est – pour la somme de *mille cinq cent euros* (1500 €).

Monsieur le Maire propose aux membres de faire l'acquisition de ces parcelles situées dans la zone de la future zone d'activité artisanale qui sera réalisée dans le cadre du PLUi.

Monsieur Régis GALFARD fait part de son opposition en sa qualité de propriétaire riverain et s'étonne de l'absence de saisine de la SAFER. Il indique que le terrain est peu accessible et le prix de vente important compte tenu du positionnement du Terrain. Il indique qu'il a toujours exploité ce terrain.

Après débat, Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Considérant l'intérêt de la commune à se constituer une réserve foncière dans le périmètre de la zone future zone d'activité ;

Considérant que la proposition du prix de vente est conforme au prix du marché ;

7-61

- **Accepte** l'acquisition à titre payant pour un prix de 1500€ - mille cinq cent euros- des parcelles suivantes G 546 et G 547 appartenant à :
 - o Monsieur BOUQUET Christian –sis 18 avenue Frédéric Mistral – 06100 Nice
- **Nomme** Monsieur Claude CAUVIN, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la commune lors de la signature des actes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces y afférentes.
- **Charge** le cabinet TPF INGENIERIE, de la rédaction et publication des actes administratifs nécessaires à la régularisation de cette opération, pour un montant de 300€ par acte, conformément à leur devis.

Dit que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 7 abstention : 1 contre : 2

3. Décisions modificatives de budget

Monsieur Serge GUICHARD expose au conseil Municipal les décisions modificatives a apporter au budget pour diverses opérations.

Objet : TRAVAUX VOIRIE PISTE DEFEND

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6152 31				Voiries	4 900,00
Total						4 900,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				Dépenses imprévues	-4 900,00
Total						-4 900,00

Objet : REGULARISATION ETUDE GEOMETRE

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				Virement à la section d'investissement	1 000,00
20	2031	OPFI			FRAIS D'ETUDE	1 000,00
011	61551				Matériel roulant	-1 000,00
					Total	1 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	1 000,00
					Total	1 000,00

4. Objet : REGULARISATION TRAVAUX JEUX ENFANTS

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21728	1603			autres agencements et aménagements de terrain...	700,00
023	023				Virement à la section d'investissement	700,00
022	022				Dépenses imprévues	-700,00
					Total	700,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	700,00
					Total	700,00

5. Objet : ACHAT TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2017

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
023	023				Virement à la section d'investissement	1 500,00
21	2111	OPFI			Terrains nus	1 500,00
68	6815				Provisions contentieux	-1 500,00
					Total	1 500,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	OPFI			Virement de la section d'exploitation	1 500,00
					Total	1 500,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 1

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	6227				FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	400,00
					Total	400,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	615221				Bâtiments publics	-400,00
					Total	-400,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 1

6. Questions diverses

A. Monsieur Fabien LORENZI demande la parole.

Monsieur le Maire lui accorde. Il revient sur la dernière délibération prise lors du dernier Conseil concernant le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLUi et notamment le droit à construire. Il attire l'attention sur les 6 logements qui seraient accordés à la commune, ce qui paraît peu entre 2019 et 2030.

Monsieur le Maire lui répond que rien n'est à ce jour arrêté et qu'il convient d'être extrêmement vigilant.

B. Monsieur Fabien LORENZI fait un compte rendu sur la réunion « Commission petite enfance de la CCAPV à laquelle il a participé :

Les termes abordés par la commission ont été : les Maisons de service au public (MSAP) ; la Compétence petite enfance, la compétence Ecoles et service périscolaire.

Il indique que d'autres réunions permettront d'établir des propositions aux membres du bureau, puis au Conseil Communautaire.

C. Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal de la suite réservée par Monsieur l'expert désigné par le tribunal quant au contentieux des travaux de l'eau de la Moûtère.

Après avoir écouté l'ensemble des parties réunies à Allons le 18 juillet dernier, Monsieur l'expert demandera à Monsieur le Juge du Tribunal de réaliser une détection généralisée de l'ensemble de 3 km de la canalisation.

Cette intervention sera réalisée début septembre. Une nouvelle réunion avec l'ensemble des participants se déroulera vers la fin septembre.

Plus personne de demandant la parole, monsieur le Maire lève la séance à 22H20